



**HAL**  
open science

# Maris battus et épouses révoltées dans les archives judiciaires des Parlements au XVI<sup>e</sup> siècle : sources et non-dits

Charlotte Solange Fuchs

► **To cite this version:**

Charlotte Solange Fuchs. Maris battus et épouses révoltées dans les archives judiciaires des Parlements au XVI<sup>e</sup> siècle : sources et non-dits . "Etudier l'invisible". Journée d'étude thématique de l'ADSHS, May 2015, Tours, France. hal-01273666

**HAL Id: hal-01273666**

**<https://hal.science/hal-01273666>**

Submitted on 15 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Maris battus et épouses révoltées au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles : sources et non-dits »**

Charlotte FUCHS

L'objet de ma thèse est l'étude d'une figure marginale : l'épouse insoumise, accusée de battre son mari et de remettre ainsi en cause la hiérarchie du monde. Cela m'amène à étudier les interactions entre représentations littéraires ou iconographiques et réalité sociale entre 1540 et 1620. Cette réalité n'apparaît qu'au travers d'un faible nombre de sources : les archives criminelles d'Ancien Régime. Toutefois, l'étude des voix discordantes dans le récit historique pose un certain nombre de problèmes. En effet, ces cas de violences conjugales, tabous, n'apparaissent que de façon sporadique dans les sources. L'historien est alors confronté à une double tentation : faire de l'exceptionnel une norme et considérer la source en dehors de sa matérialité. L'enjeu est donc d'élaborer une méthodologie critique appropriée afin d'interroger la pertinence des fonds analysés.

Les fonds criminels des parlements sont révélateurs de bouleversements exceptionnels dans la vie des couples. Cependant, souvent fragmentaires, ils ne sauraient être considérés en dehors de leur contexte de production. Il est donc nécessaire de les analyser en lien avec des sources paralittéraires.

## I. ANALYSER LES VIOLENCES CONJUGALES SOUS L'ANCIEN REGIME : QUELLES SOURCES ? QUELLES METHODES ?

### 1. L'INSOUMISSION DE L'EPOUSE : UN PHENOMENE INVISIBLE ?

À la Renaissance, la place du sexe féminin dans la société fait l'objet d'intenses débats. Pour le seul XVI<sup>e</sup> siècle, environ 900 textes interrogent les droits et devoirs de la femme<sup>1</sup>. Éternelle mineure, celle-ci suscite la défiance à cause de son caractère supposé inconstant et de sa vanité. En terre catholique, la femme mariée doit donc être soumise à son époux comme l'Église l'est au Christ.

Les rôles respectifs des époux sont alors caractérisés par une conception dichotomique du couple. Le conjoint doit prendre le relai du père auprès de sa femme. Il a ainsi le droit et le

---

<sup>1</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 36.

devoir de châtier l'impudente qui enfreindrait les lois sacrées du mariage. Un auteur anonyme, en 1620, rappelle aux épouses leur place dans le ménage :

[...] vous devés tousjours estre assistantes à vos marys, les aider & soulager en leurs afflictions, les supporter en leurs calamités, obeyr à leurs commandemens, & estre tousjours prestes à laisser vostre volonté pour au moindre clin d'œil vous rendre souples à executer la leur<sup>2</sup>.

Implicitement, ce canardier anonyme légitime donc, comme tant d'autres avant lui, une violence mesurée de la part du mari. Mais ce rapport de force inégal condamne fermement la réciproque : il n'est de crime plus épouvantable que celui perpétré par l'épouse à l'encontre de son compagnon. Voici pour preuve l'un des « dictons » prononcés en septembre 1570 par un suppôt d'abbaye au cours d'une grande chevauchée sur l'âne lyonnaise destinée à punir les maris battus :

Punir faut les meffaictz infames,  
Non pas endurer que les femmes  
Se mettent su avant en lesse<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, les marges de liberté de l'épouse sont étroites, du moins jusqu'au Concile de Trente qui ouvre la voie, en 1563, à une nouvelle vision du couple fondée sur une plus grande équité et une meilleur entente des conjoints. Il faut cependant relativiser : en effet, les sources étudiées dans cet article et la plupart des ouvrages cités sont postérieurs à la réforme tridentine. En France, les femmes insoumises continuent à être sévèrement châtiées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. A priori donc, l'inconduite féminine est autant que possible passée sous silence.

## 2. LES FONDS DU PARLEMENT DE BRETAGNE ET DU PARLEMENT DE PARIS

Pour étudier la norme matrimoniale, l'historien dispose d'un nombre pléthorique de sources produites par le clergé, les juristes et certains humanistes. Mais pour analyser la réalité conjugale, en revanche, la tâche est plus ardue dans la mesure où les témoignages sur le

---

<sup>2</sup> Anonyme, *Discours Veritable D'Un Homme, qui a esté extrêmement battu par sa femme & deux de ses enfans*, Lyon, Yurad, 1620, p. 5.

<sup>3</sup> Anonyme, *Recueil faict au vray, de la chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon: et commencée le premier jour du mois de septembre, mil cinq cens soixante six, avec tout l'ordre tenu en icelle*, J.M. Barret, 1829, p. 21.

<sup>4</sup> Mare-Yvonne Crépin, 'Violences Conjugales En Bretagne, La répression de l'uxoricide au XVIII<sup>e</sup> siècle, in *Actes du Congrès de Josselin, 12-14 Septembre 1994*', *Mémoires de La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1994, pp. 163-175.

quotidien des couples sont rares et inexistants dans une société fondamentalement orale<sup>5</sup>. Il faut donc se tourner vers les fonds judiciaires pour espérer trouver des mentions de violences conjugales. Les archives criminelles relatent un grand nombre de témoignages d'époux violents qui battent leur femme et finissent même par la tuer. Cependant, les cas de femmes insoumises se font plus rares. Ainsi, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, il n'existe que deux mentions de maris battus dans les registres de la Chancellerie de Bretagne aux archives départementales de Loire-Atlantique : il s'agit de lettres de rémission ou de grâce<sup>6</sup>. Mais les fonds du parlement de Paris sont bien plus conséquents. Les épouses insoumises apparaissent ainsi dans les registres d'écrou de la Conciergerie conservés au musée de la Préfecture de Police (série AB6-24). Cependant, ces derniers donnent des informations purement factuelles sur les sentences année par année. Ils permettent avant tout de retrouver les registres d'arrêts du Parlement de Paris (série X2A). Ce fonds est sans conteste le plus fourni en interrogatoires et témoignages. Ainsi, les plumitifs du Conseil de Tournelle contiennent pour les années 1580 à 1620 pas moins de 203 cas d'uxoricides (meurtre du conjoint). Sur cet ensemble, 97 arrêts en appel concernent des femmes. Cet ensemble a fait l'objet d'une thèse publiée en 2003 par Dorothea Nolde, chercheuse à l'Université de Bâle<sup>7</sup>.

### 3. UN EXEMPLE DE PROCES

Le plus souvent laconiques, les interrogatoires parisiens contiennent parfois quelques anecdotes sur le quotidien des couples. Mais les antécédents violents des épouses meurtrières sont largement passés sous silence sauf lorsqu'il s'agit d'insister sur leur inconduite quotidienne<sup>8</sup>. Une lettre de rémission conservée dans les fonds du Parlement de Bretagne, aux Archives Départementales de Loire-Atlantique, évoque l'un de ces rares cas : il s'agit de la grâce accordée à une certaine Blanche de Rigolaint en 1534 pour dissimulation de corps<sup>9</sup>. Elle relate le crime perpétré par une certaine Colline Muraud contre son mari Yvon Le Faye. En voici la teneur : Un soir de Pentecôte, Colline organise une fête chez elle. Celle-ci se termine

<sup>5</sup> Philippe Robert, *Le citoyen, le crime et l'état*, Genève, Droz, 1999, p. 23.

<sup>6</sup> ALA B29 n°6 : lettre de rémission accordée à Marie Vigoaz ; ALA B36 n°22 : lettre de rémission accordée à Blanche de Rigolaint.

<sup>7</sup> Dorothea Nolde, *Gattenmord: Macht und Gewalt in der frühneuzeitlichen Ehe*, Köln (Allemagne), Böhlau, 2003.

<sup>8</sup> Dorothea Nolde, 'Violence et Pouvoir Dans Le Mariage. Le Rapport Conjugal Dans Les Procès Pour Meurtre Du Conjoint Devant Le Parlement de Paris, À La Fin Du XVIe Siècle', in *Royaume de Fémynie : Pouvoirs, Contraintes, Espaces de Liberté Des Femmes, de La Renaissance À La Fronde*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 124.

<sup>9</sup> ALA B36 n°22 : lettre de rémission accordée à Blanche de Rigolaint.

tard. Elle invite donc Blanche à dormir au rez-de-chaussée de sa maison. Dans la nuit, la jeune fille est réveillée par un bruit : elle croit alors « que *ladicte* Colline eust baptu son mary comme souvant avoit acoustumé ». A l'étage elle découvre avec horreur deux hommes en train d'étrangler Yvon pendant que son épouse l'empêche de crier. Les trois complices menacent la jeune fille de la jeter dans le puits si cette dernière ne les aide pas à se débarrasser du corps. On ne sait malheureusement pas ce qu'il advient de l'insoumise Colline mais ses complices sont exécutés. Il est très rare de trouver une pièce telle que celle-ci, dans laquelle il est fait une mention explicite d'une violence quotidienne et connue de tous. C'est pourquoi elle doit être analysée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire dans son caractère exceptionnel.

## II. LES ARCHIVES CRIMINELLES : DES SOURCES PERTINENTES ?

### 1. DES FOND FRAGMENTAIRES

Les fonds des archives criminelles sont largement incomplets, voire dans certains cas inexistants. Ils ont subi, pour certains d'entre eux, les destructions révolutionnaires. Il est donc rare de posséder l'ensemble des pièces d'un procès, à savoir les registres d'écrou, les registres d'arrêts, les instructions criminelles et les procès-verbaux de question et d'exécution. Dorothea Nolde m'a ainsi confié que les actes de première instance au Parlement de Paris étaient probablement perdus. Ils sont également manquants dans la plupart des archives départementales : soit ces fonds ont été détruits, soit ils ne sont pas encore inventoriés et classés. Mes propres recherches dans les fonds du Parlement de Bretagne m'ont conduite à une impasse. Voici un cas concret : la lettre de rémission B36 n°22 accordée à Blanche de Rigolaint renvoie à un procès pour meurtre du conjoint intenté à une certaine Colline Muraud en 1534 : il aurait été intéressant de retrouver les pièces de ce procès. Cependant, Jean-François Caraes, le directeur des Archives Départementales de Loire-Atlantique m'a expliqué que si ce cas a pu être jugé en premier ressort à Nantes, il est impossible d'en trouver une quelconque confirmation : en effet, il ne subsiste pas de fonds pour la sénéchaussée et le présidial de Nantes antérieur à 1651. Et il n'existe aucune trace de ce cas dans les fonds conservés à Rennes.

### 2. LA DIFFICULTE D'UNE ETUDE STATISTIQUE

Les interrogatoires conservés dans les plumitifs du Conseil de Tournelle, aux Archives Nationales, constituent donc, dans l'état actuel des connaissances, le fonds le mieux conservé.

Ma propre étude repose sur 54 interrogatoires d'accusées pour meurtre du conjoint liés à des cas jugés entre 1580 et 1619. Ces interrogatoires se présentent tous de la même manière. Les registres contiennent ainsi le nom de l'accusée et des témoins, suivi d'une série de question et de réponses. Il est ainsi demandé à la femme uxoricide des détails sur sa situation matrimoniale, le contexte du crime et éventuellement quelques détails sur sa vie quotidienne. Cela permet de réaliser des statistiques sur les armes utilisées, la présence d'un complice ou le lieu du crime. C'est l'objet de la thèse de Dorothea Nolde<sup>10</sup>. Cependant, ces statistiques doivent être considérées avec prudence : les interrogatoires sont souvent brefs et leur déroulement rarement constant. J'ai entrepris de calculer une moyenne d'âge des accusées : sur l'échantillon de 54 procès cité plus haut, l'âge moyen des femmes uxoricides est de 22 ans. Mais l'âge n'est connu que dans 14,8 % des cas. Même si les archives départementales confirment que l'âge des femmes mariées coupables d'un crime se situe entre 18 et 25 ans, il est difficile de considérer ce chiffre comme représentatif de la réalité. Un croisement avec d'autres sources s'avère être absolument nécessaire.

### 3. UN ECHANTILLON PARTIEL

Un dernier problème se pose. Ma thèse porte sur les femmes qui battent leurs maris. Or les violences conjugales ne se terminent pas toujours par le meurtre de l'époux. Les archives criminelles ne donnent donc qu'un aperçu du quotidien des couples : la part la plus sombre et la plus tragique des réalités conjugales. Ainsi, Dorothea Nolde recense 97 meurtrières de leur conjoint (et 106 hommes accusés du même crime) pour une période comprise entre les années 1580 et les années 1620<sup>11</sup>. Ce qui fait une moyenne de 2,4 cas par an jugés en appel au Parlement de Paris. Mais le nombre des maris battus devait sans doute excéder de beaucoup celui des hommes décédés sous les coups de leurs épouses. La conception du mariage à la Renaissance ne permettait pas une telle faiblesse de la part du conjoint. Il est donc peu probable que ces derniers aient porté la désunion de leur couple devant la justice. Les auteurs de l'époque en ont parfaitement conscience. Vers 1620, l'auteur anonyme du *Discours véritable d'un homme, qui a esté extrêmement battu par sa femme* affirme en guise de préambule :

---

<sup>10</sup> Dorothea Nolde, *Gattenmord : Macht und Gewalt in der frühneuzeitlichen Ehe*, Köln (Allemagne), Böhlau, 2003.

<sup>11</sup> Dorothea Nolde, 'Violence et Pouvoir Dans Le Mariage. Le Rapport Conjugal Dans Les Procès Pour Meurtre Du Conjoint Devant Le Parlement de Paris, À La Fin Du XVIe Siècle', in *Royaume de Fémynie : Pouvoirs, Contraintes, Espaces de Liberté Des Femmes, de La Renaissance À La Fronde*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 124.

La chose n'est pas extraordinaire : mais la fréquence d'icelle la rend d'autant plus abominable, qu'elle est si souvent pratiquée. Que l'on ne s'esmerveille pas doncques, si nous mettons en avant ce discours<sup>12</sup>.

Le phénomène est donc suffisamment courant pour susciter le besoin de produire une abondante littérature sur la question.

### III. CROISER DES SOURCES DIVERSES POUR FAIRE UNE HISTOIRE DU COUPLE : L'EXEMPLE DES CANARDS SANGLANTS

#### 1. LES ECUEILS DU CROISEMENT DE SOURCES

Les sources judiciaires ne peuvent être analysées hors de leur contexte de production essentiellement pour deux raisons. D'une part, il faut toujours garder à l'esprit que les uxoricides sont marginaux dans les fonds criminel. Il ne faut donc pas surestimer leur importance. D'autre part, si dans un tel contexte, une dose de surinterprétation est inévitable, elle ne doit pas pour autant être systématique. Le croisement des sources est donc pertinent. En effet, l'épouse insoumise apparaît dans un grand nombre d'œuvres littéraires et iconographiques. Mais ce croisement des fonds ne se fait pas sans problème. En effet, il faut constamment faire le lien entre les discours théoriques (les traités sur le mariage), les pratiques (les procès), et les représentations de ces pratiques (les occasionnels, les farces, les gravures...). Une norme peut influencer sur une représentation et inversement : il ne s'agit pas de faire une simple histoire des représentations mais plutôt d'étudier les interactions entre le quotidien des familles et les productions culturelles du XVI<sup>e</sup> siècle. A ce titre, les occasionnels, appelés aussi canards sanglants constituent un corpus dont l'étude complète de façon remarquable celle des sources judiciaires.

#### 2. LES CANARDS SANGLANTS : UNE AUTRE VISION DES PROCES POUR UXORICIDE

En effet, bien que rares, les grands procès de maris battus trouvent un écho extraordinaire auprès des auteurs. En effet, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle se développe une littérature nouvelle : les

---

<sup>12</sup> Anonyme, *Discovrs Veritable D'Vn Homme, qui a esté extrêmement battu par sa femme & deux de ses enfans*, Lyon, Yyrad, 1620, p. 3.

canards sanglants. Ces in-8° anonymes, de qualité médiocre, relatent des faits divers, des histoires extraordinaires, des faits de sorcellerie, des crimes mémorables... Ils sont très appréciés du public comme en témoigne le chroniqueur Pierre de L'Estoile dans ses *Mémoires-Journaux*<sup>13</sup>. Les femmes insoumises y trouvent une place de choix. Environ 24 canards évoquent des femmes coupables de meurtre contre leur conjoint entre 1570 et 1640. Certaines de ces histoires rencontrent un tel succès qu'elles font l'objet de plusieurs occasionnels. Ainsi, l'affaire de l'empoisonneuse Anne de Buringel, accusée d'avoir tué son conjoint puis toute sa famille connaît trois éditions sous différents titres en 1587 (à Lyon)<sup>14</sup>, en 1598 (à Paris)<sup>15</sup> et en 1604 dans le recueil des *Histoires tragiques* de François de Belleforest<sup>16</sup>. Le procès est authentique et bien contextualisé par les auteurs successifs.

### 3. UN CAS CONCRET DE CROISEMENT DE SOURCES : L'AFFAIRE « MARGUERITE D'AUGE »

En 1600, un auteur anonyme publie à Lyon *Les pitoyables et funestes regrets de Marguerite d'Auge*. Cette « histoire tragique » est remarquable à plus d'un titre. Bien connu et étudié<sup>17</sup>, ce fait-divers a également rencontré de nombreux échos à l'époque de sa publication. La teneur du procès est ainsi brièvement développée par Pierre de l'Estoile, grand lecteur de canards sanglants dans ses *Mémoires-journaux*<sup>18</sup> :

Le vendredi 5<sup>e</sup> de ce mois, un marchand de vins de Paris, nommé Jean Antoine, demeurant près S.-Nicolas-du-Chardonnet, aiant été trouvé mort et assassiné [...] La femme, qui se nommoit Marguerite Dauge, fust pendue.

<sup>13</sup> Silvia Liebel, *Les Médées modernes: la cruauté féminine d'après les canards imprimés : 1574-1651*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 30.

<sup>14</sup> Anonyme, *Le discours d'une très-grande cruauté commise par une Damoysselle nommée Anne de Buringel laquelle a fait empoisonner son mary, son père, sa soeur, deux petis neveux qu'elle avoit et de la mort d'un jeune Gentilhomme qui s'en est ensuyvie, le tout pour la paillardise. Et comme s'estant remariée avec son paillard, Dieu a permis que la vérité a esté cogneuë, et de la punition d'iceux par justice. Le tout advenu à Luçere ville située en Italie, à quatre journées près de Naples, au moys d'Avril 1587*, Lyon, Jehan Bourgeois, 1587.

<sup>15</sup> Anonyme, *Le vray discours d'une cruauté exercée par une damoysselle envers son mary, son père, sa soeur, & deux de ses nepueux*, Paris, François du Chesne, 1598.

<sup>16</sup> François de Belleforest, "Une damoiselle nommée Anne de Buringel, fit empoisonner son mary, par vu à qui elle promettoit mariage, et depuis elle empoisonna son père, sa sœur, et deux de ses petits neveux, et de ce qui s'ensuivit", *Histoires tragiques, extraites des oeuvres italiennes de Bandel & mises en langue française, par François de Belle-Forest*, Rouen, P. l'Oyselet, 1603-1604.

<sup>17</sup> La Charité, Claude, *L'ethos pathétique de Marguerite d'Auge dans Les pitoyables et funestes regrets (1600)*, Tangence Érudit, 2005. <<http://id.erudit.org/iderudit/011700ar>> [accessed 8 April 2015]

<sup>18</sup> Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux*, 1574-1611, tome 7, Paris, Tallandier, 1875, p. 179.



Un autre canard, *Cruauté horrible et espouvantable perpetree contre Jacques Puget...* (1609)<sup>19</sup> met également en garde les femmes contre les actes de Marguerite : « Le souvenir de Madame Antoine & de son Jumeau te pouvoit faire apprehender une si pernicieuse entreprise ». Mais ce qui fait tout l'intérêt du cas en question, c'est que les Archives Nationales en conservent aujourd'hui le procès<sup>20</sup>. Le canard se présente comme une fausse « autobiographie » de Marguerite qui se repend de son crime pour exhorter les femmes à rester soumises et obéissantes à leur mari. Le meurtre en lui-même est à peine évoqué. Cependant, l'auteur du canard, un juriste ou un clerc, a sans doute assisté au procès ou lu les interrogatoires de Marguerite. En effet, il existe des similitudes frappantes entre les réponses de la véritable Marguerite et la plainte de son alter ego de fiction. Toutes deux se reprochent d'avoir entaché l'honneur de leur maison. La vraie veuve Antoine, répond à la justice le 9 mars : « qu'elle est innocente de sa mort confesse avoit failly en son honneur ». La Marguerite de l'occasionnel, quant à elle, exhorte les femmes à se conformer à leur devoir : « dressez vos trophées de mes malheurs [...] & pour d'un saint amour aymer vos marys, puis que l'honneur vous y convie »<sup>21</sup>. Le cas de Marguerite d'Auge mérite donc une étude approfondie.

#### CONCLUSION :

Le sujet de l'épouse insoumise est en marge des études sur le genre. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette relative « invisibilité » dans les études historiques. La femme, à cause de son statut, est largement perçue comme la victime d'une société patriarcale. En effet, les historiens restent prisonniers de leur perception contemporaine des violences conjugales et surtout d'une vision sociologique de la « domination masculine »<sup>22</sup>. L'apparent silence des sources judiciaires au sujet des femmes d'Ancien Régime a longtemps contribué à l'idée que ces dernières n'usaient pas de violence. Depuis une vingtaine d'années, cependant, les études sur le genre ont quitté le terrain d'une histoire des femmes de pouvoir pour se tourner vers les témoignages de la marginalité. La mégère et sa victime, le mari battu, sont deux figures

---

<sup>19</sup> Anonyme, *Cruauté horrible et espouvantable perpetree contre Jacques Puget, dit Capitaine d'Aubonne, à la sollicitation d'Ayme sa femme, & de Jean Roch son serviteur & paillard. Ecoutez le 21 Juillet 1609, à Vulpilliers en Genevois, avec la teneur de la Sentence donnée par les Juges dudict lieu*, Lyon, Gounin Joly et Guichard Pailly, 1610.

<sup>20</sup> AN X2A 960 Interrogatoires de Marguerite d'Auge et de Claude Jumeau. 8, 9, 10 mars 1599.

<sup>21</sup> Anonyme, *Les Pitoyables et Funestes Regrets de Marguerite D'Auge Sur L'assassin Commis Par J. Jumeau Sur Claude Antoine Son Mary, Où Repentante de Son Adultère, Demande Pardon À Dieu, et Exhorte Les Femmes À Aymer Leurs Marys. Exécutez À Paris*, Lyon, F. Durand, p. 10.

<sup>22</sup> Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

déviantes d'une société hiérarchiquement organisée. Elles permettent une approche renouvelée des normes conjugales et du statut des femmes sous l'Ancien Régime.

## SOURCES

ANONYME, *Cruauté Horrible et Epouvanstable Perpetrée Contre Iacques Puget, Dit Capitaine d'Aubonne, À La Sollicitation d'Ayme Sa Femme, & de Iean Roch Son Serviteur & Paillard. Ecoutez Le 21 Iuillet 1609, À Vulpilliers En Genevois, Avec La Teneur de La Sentance Donnee Par Les Iuges Dudict Lieu*, Lyon, Gounin Ioly et Guichard Pailly, 1610.

ANONYME, *Discovrs Veritable D'Vn Homme, qui a esté extrêmement battu par sa femme & deux de ses enfans*, Lyon, Yurad, 1620.

ANONYME, *Le discours d'une très-grande cruauté commise par une Damoysselle nommée Anne de Buringel laquelle a fait empoisonner son mary, son père, sa soeur, deux petis neveux qu'elle avoit et de la mort d'un jeune Gentilhomme qui s'en est ensuyvie, le tout pour la paillardise. Et comme s'estant remariée avec son paillard, Dieu a permis que la vérité a esté cogneuë, et de la punition d'iceux par justice. Le tout advenu à Luçere ville située en Italie, à quatre journées près de Naples, au moys d'Avril 1587*, Lyon, Jehan Bourgeois, 1587.

ANONYME, *Les Pitoyables et Funestes Regrets de Marguerite D'Auge Sur L'assassin Commis Par J. Jumeau Sur Claude Antoine Son Mary, Oû Repentante de Son Adultère, Demande Pardon À Dieu, et Exhorte Les Femmes À Aymer Leurs Marys. Exécutez À Paris*, Lyon, F. Durand, 1600.

ANONYME, *Le vray discours d'une cruauté exercée par une damoysselle envers son mary, son père, sa soeur, & deux de ses nepueux*, Paris, François du Chesne, 1598.

ANONYME, *Recueil faict au vray, de la chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon: et commencée le premier jour du moys de septembre, mil cinq cens soixante six, avec tout l'ordre tenu en icelle*, J.M. Barret, 1829.

BELLEFOREST François de, "Une damoysselle nommée Anne de Buringel, fit empoisonner son mary, par vu à qui elle promettoit mariage, et depuis elle empoisonna son père, sa sœur, et deux de ses petits neveux, et de ce qui s'ensuivit", *Histoires tragiques, extraites des oeuvres italiennes de Bandel & mises en langue françoise*, par François de Belle-Forest, Rouen, P. l'Oyselet, 1603-1604.

L'ESTOILE, Pierre de, *Mémoires-journaux : 1574-1611, Tome 7*, Tallandier, Paris, 1875.  
<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k25728w>> [accessed 8 April 2015]

## BIBLIOGRAPHIE

BEAUXVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne: (XVIe - XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003.

CREPIN, Mare-Yvonne, "Violences Conjugales En Bretagne, La Répression de L'uxoricide Au XVIIIe Siècle", in *Actes Du Congrès de Josselin*, 12-14 Septembre 1994', Mémoires de La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1994, pp.163–75.

DAVIS, Natalie Zemon, *Les cultures du peuple: rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1979.

LA CHARITE, Claude, *L'ethos pathétique de Marguerite d'Auge dans Les pitoyables et funestes regrets (1600)*, Tangence Érudit, 2005. <<http://id.erudit.org/iderudit/011700ar>> [accessed 8 April 2015]

LIEBEL, Silvia, *Les Médées modernes: la cruauté féminine d'après les canards imprimés : 1574-1651*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

NASSIET, Michel, *La violence, une histoire sociale: France, XVIe-XVIIIe siècles*, Seyssel (Ain), Champ Vallon, 2011, "Époques".

NOLDE, Dorothea, *Gattenmord: Macht und Gewalt in der frühneuzeitlichen Ehe*, Köln, Allemagne, Böhlau, 2003.

———, 'Violence et Pouvoir Dans Le Mariage. Le Rapport Conjugal Dans Les Procès Pour Meurtre Du Conjoint Devant Le Parlement de Paris, À La Fin Du XVIe Siècle', in *Royaume de Fémynie: Pouvoirs, Contraintes, Espaces de Liberté Des Femmes, de La Renaissance À La Fronde*, Paris, Honoré Champion, 1999, pp. 121–33.

ROBERT, Philippe, *Le citoyen, le crime et l'état*, Genève, Droz, 1999.